

# Communiqué de presse

## Orléans Métropole fait évoluer son accompagnement à la pratique du vélo

Depuis 2017, Orléans Métropole a consacré plus de 800 000 euros à l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique. Une aide annuelle renouvelée 5 fois qui a permis à 2 300 personnes de s'équiper... Pour 2023 et alors que l'Etat propose un bonus écologique pouvant aller de 150 à 2 000 euros, Orléans Métropole fait le choix de mettre fin à son dispositif d'aide à l'achat des vélos électriques pour se concentrer sur le marché de l'occasion et amplifier son action en faveur du développement de la pratique (ateliers réparations, sécurité,...).




Cela fait partie des mesures votées par le gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des Français. Les aides à l'achat de vélos à assistance électrique, qui devaient se terminer fin décembre 2022, se poursuivront en 2023. Concrètement, cela représente un accompagnement pouvant aller de 150 à 2 000 euros selon la situation de la personne concernée et du vélo en question (musculaire, cargo,...). Il ne sera par ailleurs plus nécessaire d'avoir bénéficié d'une aide locale pour en bénéficier.

A Orléans Métropole, une aide locale existe depuis octobre 2017 pour inciter les habitants à l'usage des mobilités actives. 5 ans plus tard, le dispositif, renouvelé 5 fois, a permis l'émission de 2 300 chèques vélos, soit un volume de vente avoisinant 3,3 millions d'€ et 800 000 € de crédits débloqués par Orléans Métropole. Sur l'année 2022, ce sont 450 000 euros qui auront été consacrés à cette aide. Ce dispositif visait par ailleurs à soutenir les vélocistes du territoire qui étaient cette année 22 à y participer, contre 8 en 2017.

**Fort de ce constat sur la dynamique insufflée et, compte tenu également du dispositif proposé par le gouvernement pour les aides à l'achat, Orléans Métropole a décidé de mettre fin au dispositif d'aide à l'achat des vélos dès à présent, avec la cessation de la distribution des chèques. Les habitants ayant obtenu des chèques cette année sont invités à procéder rapidement à l'achat d'un vélo (le chèque n'est valable que jusqu'au 31 décembre prochain).**

Orléans Métropole souhaite en effet repositionner son action autour du marché de l'occasion, autre facette de l'écosystème local qui doit être renforcée pour, à terme, structurer une filière économique complète. Pour cela, en septembre dernier, le conseil métropolitain a adopté une convention de partenariat avec l'association 1-Terre-Actions prévoyant une subvention de l'association à hauteur de 32 000 €. Celle-ci doit permettre, chaque année, la réparation puis la revente de 550 vélos par an sur le territoire métropolitain. Ce nouveau dispositif permettra de soutenir la vente de vélos d'occasion et donc l'économie circulaire de notre territoire, tout en proposant à tous les habitants de la métropole qui le souhaitent, une solution adaptée aux moyens financiers de toutes et tous.



En parallèle, et sous réserve de l'adoption du budget d'Orléans Métropole en décembre prochain, Orléans Métropole souhaite doubler le montant consacré aux actions d'accompagnement à la pratique pour atteindre 200 000 € en 2023, contre 100 000 € cette année.

Sont ainsi prévus l'année prochaine : des ateliers vélos dans chacune des communes qui le souhaitent et un cycle d'animations axé « pratique » (remise en selle pour les seniors, balades urbaine, apprentissage du vélo, ateliers sécurité, formation à l'autoréparation, opérations de marquage,...).

## QUELQUES CHIFFRES ...

Pour mémoire, en 2022 :

- 1-Terre-Actions a réalisé une quarantaine d'ateliers « révision et petites réparations » (soit deux fois plus qu'en 2021) : 1 200 actions auprès des usagers
- Des animations ont été réalisées dans 15 communes de la métropole : Orléans, Saint-Cyr-en-Val, la Chapelle-Saint-Mesmin, Combleux, Chécy, Olivet, Fleury-les-Aubrais, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ormes, Ingré, Chanteau, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean de Braye.

Germain FOURNIER, attaché de presse  
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38

Mail : [germain.fournier@orleans-metropole.fr](mailto:germain.fournier@orleans-metropole.fr)

[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr) #OrleansMetropole



@RPOrleansMetro

